



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 18 septembre 2017

Au Conseil communal de
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 04/08.2018
concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous devons chaque automne statuer sur notre taux d'imposition. La Commission des finances s'est réunie de manière préliminaire le 21 août 2018 afin de définir une stratégie globale en matière de planification financière et en date du 3 septembre 2018 pour examiner en détail le préavis susmentionné.

M. Daniel Mosini, Syndic, Madame Carine Tinguely, Municipale et M. Jean-Yves Thévoz, boursier nous ont présenté divers documents et projections, nous tenons à les remercier pour la qualité et pertinence des informations et leur transparence. Ils ont également répondu à nos nombreuses questions.

La commission des finances était composée de :

Messieurs Michel Conne, Président
 Alexandre Buvelot
 David Clénin
 Marc Häfliger
 Henri Haller
 Anthony Hennard

Madame Sylvie Fuchs était excusée.

Le taux d'imposition est fixé annuellement depuis 2002.

Le préavis relève une série impressionnante de mauvaises nouvelles impactant négativement les finances de notre commune pour 2019.

Il est difficile d'anticiper définitivement leur impact à moyen terme. Un nombre important de décisions politiques sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle direct vont influencer nos finances.

Nous mentionnons retards et incertitudes quant à la mise en œuvre du Projet fiscal 2017 (PF 17), modification de la péréquation cantonale, augmentation des charges à caractère social, etc.

Votre commission des finances a fixé comme principes stratégiques :

- En premier lieu le maintien d'une marge d'autofinancement positive, à savoir ne pas dépenser plus pour les dépenses de fonctionnement que nous ne prélevons.
- Deuxièmement la question du financement futur des investissements du patrimoine administratif ou financier soit par la dette soit par l'autofinancement reste ouverte au cas par cas.
- Troisièmement votre commission pense également que tout accroissement des impôts doit être accompagné par des mesures visant à contenir les charges courantes, augmenter les recettes, reconsidérer certains investissements, voire désinvestir.
- Finalement, au vu d'une situation actuellement saine (fortune nette positive), nous pensons qu'il faut prendre du recul avant d'augmenter les impôts. Une confirmation des tendances sur au moins deux ans semble raisonnable; les mauvaises surprises existent, mais aussi les bonnes !

Nous sommes en discussion régulière avec la Municipalité et convenons qu'il est probable que le taux d'imposition très relativement bas de St-Prex devrait être revu le moment venu.

En conclusion, vu ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Par conséquent, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

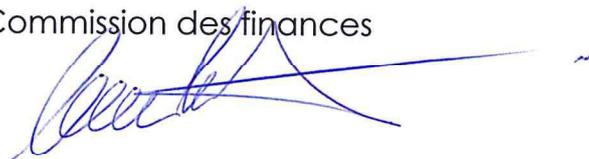
LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 à 55% de l'impôt cantonal de base, tel que proposé en annexe au présent préavis.
2. d'admettre que celui-ci n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.

Commission des finances



Henri Haller
Rapporteur